

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 11 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 8 mars 2017, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Didier ANDRIEUX, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER

Excusés ayant donné procuration : Mr Eric VERGER à Mr Patrick LAFARGE, Mme Stéphanie LACOSTE à Mme Nathalie DAUNAS, Mr Jean-Maurice SABATER à Mr Bruno GAUTIER, Mr Sylvain CHATAGNER à Mr Didier ANDRIEUX,

Excusée : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Demande de subvention pour l'aménagement de la traversée de Luchac Guîtres – RD 22,
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Pierre LEVEQUE est nommé secrétaire de séance.

3 - Demande de subvention pour l'aménagement de la traversée de Luchac Guîtres – RD 22

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traversée de Luchac Guîtres sur la RD 22, la commune peut demander des subventions, notamment la DETR (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux) qui peut atteindre 35 % du coût du projet. Le dossier doit être déposé avant le 15 mars.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les aides financières à l'unanimité des présents, 13 pour.

4 - Informations et questions diverses

- Opération de nettoyage de la commune : il est compliqué de trouver une date à cause des élections. Le conseil décide de ne pas faire l'opération cette année.

Monsieur le Maire lève la séance à 10 h 40.